

## orientation et conseils

Par **sedabua**, le **10/02/2005** à **17:28**

Bonjour,

Je suis à la recherche de conseils suite à ce qu'il s'est passé dans mon entreprise.

J'ai été notifié d'une mise à pied à titre conservatoire pouvant laisser suivre un licenciement pour faute grave, après avoir imprimé une conversation personnelle concernant 2 autres personnes de la société (une manager et une personne travaillant pour elle, venant juste de se faire embaucher après une prestation externe de plusieurs mois). Cette conversation traitait d'une relation plus que professionnelle entre ces deux personnes et m'avait été transmis par l'une des deux personnes. Cette conversation peut éventuellement remettre en cause la façon dont cette personne a été embauchée...

Après que quelqu'un ait trouvé cette conversation imprimée (sur 2 imprimantes différentes), la DRH est remontée à moi (je ne sais comment...) et me précisant qu'elle avait une semaine pour prendre une décision et qu'il s'agissait d'une faute grave.

Comment être certain qu'il s'agit bien d'une faute grave mais aussi d'une faute tout court ? quels sont les recours de mon côté en attendant la fin ma mise à pied et donc mon entretien final avec la DRH ? A priori, il n'y avait aucune volonté de nuire dans mon action, surtout envers ma société.

Je suis preneur de toute information car je suis un peu dans le flou

A noter aussi que ma société est actuellement en plan social et que mon poste est impacté par ce plan social, ce qui signifie qu'avec ce plan social, j'aurais du toucher des indemnités, étant dans la société depuis 9 ans... Le PSE va prendre effet dans quelques jours, l'annonce des pertes de poste se faisant dans 5 jours.

Merci pour votre aide  
sedabua